

Organisme de formation de la FFR - Fédération française de rugby  
Déclaration d'activité enregistrée sous le numéro 11 91 06625 91 auprès du préfet de région d'Île-de-France  
N° de Siret : 78440581300089  
Code CPF 142157

## DEJEPS Rugby à XV

*Diplôme d'État de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport, spécialité « perfectionnement sportif », mention « rugby à XV »*

*Les dates des sessions sont précisées page 3*



L'action de formation mène au diplôme d'État de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport, spécialité « perfectionnement sportif », mention « rugby à XV », communément appelé DEJEPS rugby à XV. Le DEJEPS rugby à XV est un diplôme d'État de niveau 5 inscrit au RNCP (Code NSF : 335).



### OBJECTIFS DE LA FORMATION

L'acquisition des compétences visées dans le référentiel de certification :

- Concevoir un projet d'action en rugby à XV,
- Concevoir et coordonner la mise en œuvre d'un projet de perfectionnement en rugby à XV,
- Conduire une démarche de perfectionnement en rugby à XV,
- Conduire une démarche de formation.
- Gérer les risques liés à la pratique



### PRÉREQUIS ET CONDITIONS D'ACCÈS A LA FORMATION

- Être âgé de 18 ans
- Être titulaire du PSC1 ou d'un titre équivalent
- Satisfaire aux exigences préalables à l'entrée en formation :
  - Attester d'une pratique minimum de deux saisons sportives au sein d'une équipe de rugby à XV évoluant en compétition,
  - Justifier d'une expérience d'encadrement d'une équipe (école de rugby, jeune ou senior) en rugby à XV (y compris à effectif réduit) pendant au moins une saison sportive.

*Sont dispensées d'attester d'une expérience d'encadrement d'équipe les personnes titulaires du brevet Fédéral « Ecole de Rugby » ou « Découverte-Initiation » ou « Développement ». Sont dispensées de l'ensemble des exigences préalables les personnes titulaires du Brevet Fédéral « Entraîneur » ou « Entraîneur Jeunes » ou « Perfectionnement » ou « Optimisation », du CQP « Moniteur de Rugby à XV » ou « Technicien de Rugby à XV », du BPJEPS, spécialité « activités sports collectifs », mention « rugby à XV », ou du BPJEPS « Rugby », du BEES 1er degré Rugby à XV.*

- Satisfaire aux épreuves de sélection

L'obtention du diplôme est également accessible par la VAE.





## SÉLECTION DES CANDIDATES ET DES CANDIDATS

### Dossier d'inscription

Le dossier d'inscription sera à compléter en ligne au plus tard le mercredi **10/05/2023** **délais de rigueur** [en cliquant sur ce lien à partir du 15 février 2023](#).

### Épreuves de sélection

Les candidats, qui remplissent les conditions d'accès à la formation, sont convoqués **aux épreuves de sélection qui se dérouleront les 6 et 7 juin 2023**.

Les épreuves consistent en :

1. **une épreuve écrite** relative à une analyse vidéo de match
2. **un entretien** sur le projet de formation et sur le rugby
3. **un entretien administratif et financier**



## DURÉE ET DÉROULÉ DE LA FORMATION

La formation se déroule en alternance entre l'organisme de formation et la ou les structures de mise en situation professionnelle.

### La formation dans le cadre de l'Institut National Emploi Formation de la FFR

La durée de la formation hors alternance est de **540 heures**.

Elle se décompose en session de formation en présentiel, à Marcoussis et en pôle de compétence en région, et de sessions de formation à distance.

La formation en centre peut être allégée au regard du positionnement du stagiaire et par décision de l'organisme de formation..

### La mise en situation professionnelle

La durée minimale dans la structure d'accueil est de 500 heures. Le stagiaire doit être en situation d'encadrement d'un groupe de joueurs d'au moins 15 ans pratiquant le Rugby à XV en compétition. Il devra également concevoir et coordonner un projet d'action.



## LIEU DE LA FORMATION

La formation se déroule dans les locaux de la Fédération Française de Rugby à Marcoussis et en pôles de compétences en région. Des sessions pourront être délocalisées en province.



## ACCESSIBILITÉ AUX PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP

Une personne référente pour l'accueil de personne en situation de handicap peut permettre un accompagnement sur les parcours de formation.

Votre contact : [aurelie.barazer@ffr.fr](mailto:aurelie.barazer@ffr.fr) / 01 69 63 65 58





## DATES DE LA FORMATION

- La formation se déroule du 3 juillet 2023 au 31 décembre 2024 avec possibilité de certification totale le 5 juillet 2024. Le positionnement sera effectué du 8 au 30 juin 2023.
- Le « présentiel » se compose en 10 séminaires de 4 jours et de 20 séquences de formation en synchrone à distance (visio).
- Les épreuves de certification se déroulent du 19 au 21 juin 2023 avec, si besoin, un deuxième passage de certification de septembre à fin novembre 2023.

### SESSION DE FORMATION EN PRESENTIEL

Juillet	Semaine 1 : 3 au 6 juillet 2023*
Aout	Semaine 2 : 21 au 24 août 2023*
Septembre	Semaine 3 : 18 au 21 septembre 2023*
Octobre	Semaine 4 : 16 au 19 octobre 2023*
Novembre	
Décembre	Semaine 5 : 4 au 7 décembre 2023*
Janvier	Semaine 6 : 8 au 11 janvier 2024*
Février	Semaine 7 : 5 au 8 février 2024*
Mars	Semaine 8 : 11 au 14 mars 2024*
Avril	Semaine 9 : 17 au 20 avril 2024*
Mai	Semaine 10 : 22 au 25 mai 2024*
Juin	<b>Certifications : 17 au 20 juin 2024 et 18 au 21 novembre 2024</b>

### SESSION A DISTANCE EN VISIO

Lundi 11h – 15h	Jeudi 9h – 14h
28 août**	31 août et 14 septembre**
9 octobre**	28 septembre, 5 et 12 octobre**
6 et 13 novembre **	9 et 16 novembre**
	14 décembre**
22 janvier**	26 janvier**
26 février**	22 février **
25 mars**	28 mars**
6 mai**	9 mai**

\*Toutes les semaines de formation se dérouleront au CNR de Marcoussis à l'exception de certaines qui peuvent être délocalisées avec le soutien de clubs du bassin de recrutement du DEJEPS.

\*\* Les horaires sont, à la marge, susceptibles de changer en fonction de la séquence de formation  
Le travail en région et la formation à distance se déroulent tout au long de la formation.



## PROGRAMME DE LA FORMATION

- **Conception et animation de la mise en œuvre du projet UC1 et UC2**
  - Réalisation d'un état des lieux, analyse diagnostique, planification
  - Définition d'objectifs, gestion des ressources humaines, communication
- **Conduite d'une démarche de perfectionnement en rugby et encadrement en toute sécurité**
  - Observation et analyse du jeu et des joueurs
  - Construction d'un plan d'entraînement ou d'une progression pédagogique
  - Préparation de support de formation, autoévaluation de ses actions de formation et d'entraînement
  - Évaluation et prévention des risques, comportements et gestes à réaliser en cas d'incident



## MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

Formation hybride associant des méthodes actives au travers de travaux de groupes, classes inversées, mises en situation pratiques, témoignages de professionnels, interventions d'experts, études de cas, analyses de pratiques professionnelles ...



## MOYENS MATÉRIELS ET HUMAINS

### Moyens humains

Les formateurs et intervenants sont des professionnels de la formation, et/ou des professionnels du rugby.

### Moyens matériels

Les matériels mis à disposition des stagiaires sont les suivants : matériels pédagogiques classiques, matériels collectifs sportifs, accès à une plateforme de formation en ligne de manière illimitée et contrôlée (temps de connexion calculés).





## MODALITÉS DE CERTIFICATION

Les modalités de certification se décomposent en deux types d'épreuves :

- **UC 1 et UC 2** : épreuve orale qui valide des compétences transversales professionnelles sur la conception et la coordination d'un projet d'action.
- **UC 3 et UC 4** : évaluation des compétences spécifiques « rugby » en situation professionnelle.

**Le diplôme, en cas d'obtention, est délivré par le Ministère des Sports.**

Une attestation est remise à l'issue de la formation mentionnant les objectifs, la nature et la durée de l'action et les résultats de l'évaluation des acquis de la formation.



## TAUX DE RÉUSSITE DES SESSIONS PRÉCÉDENTES

Session	Nombre de stagiaires	% d'obtention du diplôme
2017-2018	30	93 %
2018-2019	27	93 %
2019-2020	24	92 % (session de rattrapage en cours)
2020-2021	22	100%
2021-2022	19	75% (session de rattrapage en cours)



## CANDIDATURES ET ACCÈS A LA FORMATION POUR 2022-2023

NOMBRE DE DOSSIERS RECUS	NOMBRE DE PERSONNES AUX TESTS DE SÉLECTION	NOMBRE DE PERSONNES ADMISES EN FORMATION
29	24	18



## COUT DE LA FORMATION

**Frais d'inscription aux épreuves de sélection : 41,66 € HT, 50 € TTC à joindre au dossier d'inscription.**

**Coûts pédagogiques de la formation : 7 560€ HT, 9 072€ TTC.**  
(Soit 14 € HT l'heure de formation)

La TVA n'est pas appliquée si la formation est facturée à un licencié de la Fédération Française de Rugby, un comité ou club affilié à la Fédération Française de Rugby (en application de l'article 293 B du Code général des impôts). En revanche, la TVA est appliquée si la formation est facturée à un OPCO.

Frais d'hébergement pour la formation complète (en sus). L'hébergement et la restauration peuvent être assurés sur place en pension complète (tous les repas et les nuitées) ou demi-pension (repas du midi et dîner).

Vous pouvez demander un devis à [Celine.Giraud@ffr.fr](mailto:Celine.Giraud@ffr.fr)

### Prise en charge de la formation

La formation peut être prise en charge au titre de la formation professionnelle continue. Un lien vers le « [guide du financement de la formation](#) » est accessible depuis le dossier d'inscription en ligne.

### Apprentissage

Pour les candidats âgés de 18 à 30 ans, cette formation est accessible par la voie de l'apprentissage en collaboration avec le CFA Omnisport Île-de-France.



## CONTACTS

Assistante formation :  
**Céline GIRAUD - Tel. 01 69 63 64 56 – [Celine.Giraud@ffr.fr](mailto:Celine.Giraud@ffr.fr)**

Responsable pédagogique :  
**Alexandre BOUCHER - Tel. 06 30 27 16 77 – [Alexandre.Boucher@ffr.fr](mailto:Alexandre.Boucher@ffr.fr)**